

# LE JOURNAL DES ETUDIANTS

DEO FAVENTE, HAUD PLURIBUS IMPAR DES

DEUX CENTS

since P. E. D. Mansfield 27

VOL. I

MONTREAL, SAMEDI, 23 NOVEMBRE 1895

No 7

## SOMMAIRE

- PAGE 1. — Critique d'une opinion légale, par X... — Bouteade, par Jean de Laval.
- PAGE 2. — La Messe des Etudiants. — Une Perle, par Jean de Laval. — La Vie. — Carnet d'un Curieux. — Lettre ouverte, par Germain.
- PAGE 3. — Causerie, par Jman Moq. — Echos des Cours de Droit Civil, par Lex. — Tribune libre. Un mot à certain chroniqueur, par Cric-Crac. Etudiant en droit.
- PAGE 4. — Le clerc de 1re année, par Mireille. — Une cause célèbre, par Albert. — Les Etudiants nègres, par Guy Tomé.
- PAGE 5. — Les Domestiques. — Adieu! Espoir... par I. Zamba.
- PAGE 6. — Le vin de mon oncle, nouvelle, suite. Félien Pascal.
- PAGE 7. — Un arrêt judiciaire, suite, J. Lescape. — L'enseignement religieux, par XV.
- PAGE 8. — Entre deux plaidoyers.

## Critique d'une Opinion légale

Un abonné du *Star*, pose à l'aviseur légal de ce journal, dans son numéro de samedi dernier, la question suivante :

« Q. : En 1850 A acheta une terre en bois debout, dans la province de Québec, au nom de son fils aîné, alors âgé de cinq ans. A dégrèva la propriété, la paya, y bâtit une habitation (*homestead*), y vécut et paya les taxes continuellement depuis. Le fils devient majeur, se marie et vit sur une autre ferme. A vit encore sur la ferme mentionnée : 1.—A qui appartient la ferme ? 2.—La ferme répond-elle des dettes contractées par A ? 3.—Combien de temps un homme doit-il demeurer sur une ferme sans trouble avant de pouvoir en réclamer la propriété ? 4.—A qui appartiennent les meubles ? 5.—Un testament fait par A est-il valide ? »

Réponse :—Les questions soumises par l'abonné sont très difficiles à trancher sans de plus amples informations et comme il s'y présente plusieurs jolis points de droit, les parties intéressées ne pourront sans doute être satisfaites que par un jugement d'une cour compétente. Cependant, basant notre opinion sur les faits mentionnés dans la lettre, nous répondons comme suit :

1.—Nous sommes d'avis que sous les circonstances relatées, le fils est le propriétaire de la ferme ; mais si l'on permet au père de continuer à demeurer en possession encore un an, et de compléter ainsi les trente ans de possession depuis la majorité du fils, il acquerra la propriété par prescription. 2.—Nous ne pensons pas que les créanciers du père puissent saisir la ferme pour ses dettes : dans le cas de saisie, le fils peut faire une opposition et contester la saisie. 3.—Une possession publique et ininterrompue durant trente ans confère la propriété, mais la possession sous un titre translatif de propriété et de bonne foi pendant

dix ans rend le possesseur propriétaire. La prescription ne court pas contre les mineurs. 4.—Nous voudrions connaître exactement de quels meubles vous voulez parler avant de pouvoir dire à qui ils appartiennent. Quelques meubles sont réputés immeubles et passent avec la ferme ; d'autres, au contraire, sont la propriété personnelle du fermier.

Comme le dit bien l'aviseur légal du *Star*, les faits fournis par le correspondant sont bien insuffisants et il est difficile de donner une réponse juste à une question aussi vague. Cependant, la réponse, si elle est possible, devrait, ce me semble, être tout autre que celle donnée par le juriconsulte du *Star*. Je vais essayer de démontrer pour quoi ; heureux si mes raisons paraissent concluantes :

Comment le père a-t-il pu acheter au nom de son fils ? Je vois deux hypothèses : il faut, ou qu'il ait figuré à l'acte comme acheteur en sa qualité de tuteur d'un mineur nommé à son fils mineur, car il ne peut refuser cette tutelle (art. 282 C. C.), ou que le père achetant en son nom personnel, ait transporté sur le champ, par cet acte s'il est notarié, ou par un autre, cette propriété à son fils. Cette dernière hypothèse est la plus en harmonie avec les faits exposés. Quoi qu'il en soit, il y a nécessairement donation, car le père se dépossède de la propriété de la terre, ou si l'on prend l'autre hypothèse, de son équivalent en argent, au profit de son fils, qui, lui, ne fait en retour aucune prestation quelconque. C'est tout ce que la loi exige du donateur pour qu'il y ait donation (art. 755). Mais, d'après ce même article, l'acceptation est requise pour rendre parfaite la donation. Est-il possible, dans le cas présent, qu'il y ait eu acceptation ?

Qui peut accepter cette donation ? Le fils ne peut certainement le faire avant sa majorité (art. 303 et 789) ; le père non plus, car il se trouve déjà donateur. Grenier dit à ce sujet : « Si la donation est faite ou par le père ou par tout autre ascendant au fils mineur, le donateur ne pourrait lui-même autoriser le donataire pour l'acceptation. (1). Il est clair qu'une acceptation par le père ne pourrait valoir, car ce serait manquer à l'une des règles les plus essentielles des contrats, qui requiert deux parties contractantes (2). Il ne peut pas non plus être nommé un tuteur *ad hoc* pour faire telle acceptation, car on ne fait pareille nomination que dans le cas d'intérêts à discuter en justice (art. 269) entre tuteur et pupille. Je croirais plutôt, quoique cela ne ressorte peut-être pas *prima facie* de l'article 267, que c'est au subrogé tuteur à accepter une donation faite à son pupille par le tuteur. C'est l'opinion de Ricard, Poujol, Toullier, etc., et l'hon. Juge Meredith a paru, dans la cause de *Walsh vs La Banque Union*, accepter cette opinion (3).

Quoi qu'il en soit, le correspondant ne fait mention d'aucune acceptation avant la majorité du pupille. Qu'arrive-t-il après cette majorité ? Le fils

devenu majeur se marie et va vivre ailleurs, sur une ferme également ; le père demeure sur la ferme qu'il a achetée au nom de son fils, qu'il a cultivée et où il s'est bâti. L'acceptation d'une donation faite autrement que par contrat de mariage ne se présume pas : tout au plus peut-elle s'inférer de certains actes ou de certaines circonstances (art. 788). Or, ici, tous les actes du père et du fils, et toutes les circonstances, tendent à nous convaincre qu'il y a eu ou révocation de la part du père ou renonciation de la part du fils. Or, c'est Poujol qui le dit : « Le défaut d'acceptation est radical : il empêche qu'il y ait donation ; donc il n'y a pas restitution possible au profit du mineur, puisque le majeur n'est pas lié et qu'il peut retracter la donation. » (4)

La cause de *Walsh vs qual. vs The Union Bank* (5 Q. L. R. p. 289), me semble se rapprocher du cas actuel autant qu'il est possible étant donné le vague des faits soumis. Dans cette cause, un père, tuteur à ses fils mineurs, avait transporté au nom de ces derniers un certain nombre d'actions de banque lui appartenant. L'honorable juge en chef Meredith a déclaré que ce transport était nul, faute d'acceptation valide.

Cette décision me paraît concluante (2) et je suis donc obligé de conclure contrairement au juriconsulte du *Star*, que la propriété a toujours, depuis 1850, appartenu au père.

Mais si, sortant des faits énoncés par le correspondant, nous supposons une acceptation valable faite par le mineur devenu majeur, le subrogé tuteur (en admettant qu'il ait ce pouvoir), et un enregistrement de la donation acceptée au nom du fils, serait-il juste de dire avec l'aviseur légal du *Star*, que le père, en occupant la propriété pendant trente ans à compter de la majorité de son fils, en deviendra propriétaire par prescription ? Ici encore, je crois que le *Star* fait erreur, et je base mon dissentiment sur les articles 2195, 2196 et 2198 de notre code civil.

Ces articles posent les règles suivantes : 1.—Quand on a commencé à posséder pour autrui, on est toujours présumé posséder au même titre ; 2.—Les actes de simple tolérance ne peuvent fonder ni possession ni prescription ; 3.—On ne prescrit pas contre son titre.

D'après ces règles tirées des trois articles cités, il semble clair que la propriété de la terre, si elle a vraiment appartenu au fils, lui appartiendra encore quand même le père l'aurait occupée trente ans depuis la majorité de son fils. En effet, le père n'a pu, après la donation, occuper cette terre pour lui-même. Troplong dit : « Si un tuteur possède des immeubles appartenant à son pupille, il sera censé les avoir possédés pour ce dernier, et non à titre de propriétaire. (3) » Or, 2203 dit : « Ceux qui possèdent pour autrui, ou avec reconnaissance d'un domaine supérieur, ne prescrivent jamais la propriété, pas

même par la continuation de leur possession après le terme assigné. » Le père est donc censé, après la majorité de son fils, occuper la ferme par tolérance de ce dernier, si toutefois il a rendu compte, et tout ce qui pourra se prescrire au bout de trente ans, en faveur du tuteur contre le pupille, c'est l'action en reddition de compte (art. 2243). Le père aurait donc simplement un titre d'occupant par tolérance, titre précaire, contre lequel il ne peut prescrire.

Si nous revenons maintenant à la question de propriété, il est clair que si, comme je l'ai soutenu, la propriété appartient au père, il faudra donner à la question 2 une réponse différente de celle fournie par le *Star*, et dire que la terre répond des dettes contractées par le père.

Tout en trouvant un peu hors de propos la distinction que fait l'aviseur légal du *Star*, je suis d'avis que c'est une question de faits, mais qu'à moins de preuve du contraire, les meubles sont la propriété du père. Nous ne nous arrêterons pas à distinguer entre les meubles et les immeubles par destination.

La cinquième question est restée sans réponse ; mais d'après les principes posés, il semble clair que le père peut léguer la terre dans un testament.

Je soumetts humblement ces considérations à tous ceux qui ont eu la bonté de me lire, les donnant pour ce qu'elles valent, ce qui ne doit pas signifier grand-chose. Que mon opinion soit bonne ou mauvaise, il est de mon devoir de remercier l'écrivain du *Star* d'avoir fourni à un étudiant peu laborieux l'occasion de revoir bon nombre d'articles du code.

X\*\*\*

Etudiant en droit.

Montréal, novembre 1895.

## BOUTADE

A propos du *Drill Shed*, l'honorable juge Jetté nous en a dit une bonne.

On sait que lors de la construction de cet élégant (?) édifice, la toiture, à peine terminée, s'est effondrée. On ne se pressa pas pour réparer les dégâts, et pendant longtemps la salle d'exercices militaires présenta l'aspect d'un amas de décombres.

Un jour, parait-il, un ancien élève de l'Université Laval—pour me servir des expressions du savant professeur—passant par la rue Craig en compagnie d'un visiteur étranger, celui-ci lui demanda en désignant la bâtisse en question, quel était ce monument. Et son interlocuteur de répondre :

« Ce sont des ruines que la *corporation* a fait bâtir, pour les montrer aux étrangers. »

JEAN DE LAVAL.

Pour tout ce qui concerne les abonnements au journal, veuillez, s'il vous plaît, vous adresser à M. J. O. Lacroix, E. E. D.

(1) Grenier, *Tronçons* vol. 1, p. 67, No. 401.

(2) Fergole, *De minimis*, vol. 3, Don, encrevis, p. 181, No. 197.

(3) 3 Québec Law Reports, p. 229.

(4) Poujol, vol. 1, p. 265.

(5) Voyez aussi une cause de *Florancé vs Adams* ; 2 Robinson Louisiana Reports, p. 550.

(3) Prescription, No. 375.

## LE JOURNAL DES ETUDIANTS

PARAISANT LE SAMEDI  
Rédigé en Collaboration.

JOSEPH BEAULIEU - Directeur  
Bureau: UNIVERSITÉ LAVAL.

ABONNEMENT - \$1.00 UN AN.  
0.75 SIX MOIS.

PAYABLE D'AVANCE.

Annonces tarifées par contrats spéciaux

Toutes correspondances concernant l'administration et la rédaction doivent être adressées comme suit :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS,  
Boite 2187, B. P.,  
Montréal, Canada.

MONTRÉAL, 23 NOVEMBRE '95

## La Messe des Etudiants

Une messe est dite chaque dimanche pour les étudiants de l'Université Laval, à 8 30 heures, dans l'église de Notre-Dame de Lourdes.

Tous les dimanches aussi, immédiatement après cette messe, une conférence est donnée où l'on traite au point de vue doctrinal et pratique des questions les plus en rapport avec les besoins actuels et futurs des élèves inscrits dans les différentes facultés.

Personne autre que les étudiants et les professeurs universitaires n'est admis à ces exercices ; et l'office tout entier, messe et sermon, ne doit jamais durer plus d'une heure.

De temps à autre cependant, à l'époque des principales fêtes de l'année par exemple, ces offices spéciaux seront suspendus, afin de permettre aux jeunes gens de fréquenter les églises paroissiales et d'entretenir ainsi chez eux l'esprit de paroisse plus nécessaire en ce pays peut être que partout ailleurs.

Répondant au désir de Mgr l'archevêque, vice chancelier de l'Université, et de M. le Chanoine Racicot, le nouveau vice recteur, M. Captier, supérieur général de Saint-Sulpice, a bien voulu autoriser sans retard, par dépêche télégraphique, MM. les directeurs du Grand Séminaire à se charger de la direction de ces conférences.

M. Lecoq, doyen de la faculté de théologie, s'est aussitôt entendu avec l'ordinaire ; déjà les sujets à traiter durant la présente année sont arrêtés et les conférenciers sont choisis.

Avec une telle organisation, le cours d'instructions qui sera fait à la messe des universitaires ne peut manquer d'exciter l'intérêt et de produire les meilleurs résultats. Les étudiants ont été enchantés d'apprendre cette bonne nouvelle, et ils promettent de correspondre de la façon la plus généreuse et la plus persévérante au dévouement qu'on leur témoigne.

## AVIS

Nos agents chargés de collecter le prix de l'abonnement au JOURNAL DES ETUDIANTS doivent être porteurs d'une autorisation signée par le Directeur, M. Joseph Beaulieu.

## UNE PERLE

Ces bons journaux d'Ottawa ! Ce n'est pas pour dire, mais ils nous en donnent de raides.

Exemple.  
Sous le titre de "Mariages assortis," je lis, dans le *Canada* du 13 novembre, ce qui suit :

"..... Hier, les intimes de M. et Mme P... (*qui viennent de se marier*) sont allés les conduire au train et, à leur insu, ont enrubanné de blanc, à profusion, toutes leurs *mallettes*. Au tour de la plus grosse *valise*, une rangée de vieilles bottes avait été attachée, la dernière de la série étant un gentil soulier blanc."

Comment trouvez-vous que je la trouve, cette *vieille botte* qui est un *gentil soulier blanc* ?

L'écrivain qui a écrit cette phrase me rappelle ce notaire du temps passé qui, dit-on, commit, un jour, dans un acte de donation, la clause suivante : "Le donateur se réserve douze poules, y compris un coq."

Continuons.

"Les amis ont télégraphié à l'hôtel qui devait les recevoir à Montréal," Monsieur l'hôtel a dû leur répondre qu'il allait les recevoir à bras ouverts !

"de faire transporter ces *mallettes*." Sans oublier la *grosse valise*, à laquelle était attachée cette *vieille botte* qui était un *gentil soulier blanc*, ou plutôt ce *gentil soulier blanc* qui était une *vieille botte*.

"dans leur appartement"

L'appartement de qui ? des *amis* qui se trouvaient à Ottawa ?

"A leur arrivée, imaginons la scène, tiens qu'il a fallu aux... (A cet en droit du journal, le typographe a omis le substantif) pour tout défilé cela.

"Les amis de Mlle T..."

Remarque que cette Mlle T... est la même personne que Mme P... plus haut mentionnée.

"regretteront longtemps son départ.

"Plusieurs de ses intimes ont pleuré" ? ? ? ? ?

"pendant la messe."

Quelle messe ?

"Mlle Corine"

Prière de confondre avec Mme P... et avec Mlle T...

"était une des plus gracieuses amies d'Ottawa et peut-être la plus courageuse, sinon la plus téméraire"

"*tendem driver*"

Comprends pas.

"des alentours. S'il était permis

"d'empiéter sur le domaine privé,"

Depuis quand est-il permis d'empiéter sur le domaine public ?

"On pourrait dire l'affection de cette

"jeune fille"

Autrement dit, Mlle Corine, ou Mlle T..., ou bien encore Mme P...

"pour son cheval de prédilection et

"un chien magnifique qu'elle avait

"admirablement *domptés* (*sic*)."

Inutile de se le dissimuler, n'est-ce pas ? Mme P... est une *jeune fille* qui,

pour les chevaux, c'est-à-dire pour son *cheval de prédilection*, a le cœur tendre... à peu près comme le défunt

Caligula qui voulait faire de son cheval un consul.

Voyons ! franchement, est-ce que tout cela n'est pas assez cocasse ?

JEAN DE LAVAL.

## La Vie

Nous naissons dans les larmes, nous grandissons dans le travail, nous mûrissons dans la responsabilité et le souci, nous vieillissons dans le désenchantement, nous mourons dans la douleur.

Et puis, sur cette triste terre, pour nous aider à en porter le poids, nous cherchons des âmes sympathiques à la nôtre. Nous aimons, nous sommes aimés. Nous nous bâtissons un petit nid ; nous le remplissons d'autres nous-mêmes. Et un jour, un vent froid se lève, un de ces tristes vents d'automne qui font tourbillonner les feuilles mortes, et quand nous comptons la petite famille, ces petites têtes blondes, notre orgueil, notre espoir, il en manque ! ou bien s'ils arrivent à l'âge d'homme, ces êtres chéris, nous les donnons à la patrie, nous les sacrifions à l'honneur.

Voilà notre sort à tous. Et quand le spectacle de nos infortunes attendrit les hommes ; quand les bêtes elles-mêmes nous regardent en pleurant ; quand nos arbres sont tout tristes en nous voyant errer, mornes, sous leurs ombrages, quelques-uns veulent que Dieu reste impassible dans les profondeurs de son éternité ! Il ne nous aidera ni à vaincre cette douleur, ni à nous transfigurer par elle ! Quel Dieu imaginent-ils donc ?

M. J. H. Loranger, E.E.D., est autorisé à prendre des annonces et abonnements pour LE JOURNAL DES ETUDIANTS.

## Carnet d'un Curieux

Il y a plusieurs manières de médire. Entre amis, on ne présente pas la médiancée telle qu'elle, avec toute sa laideur. On la décore d'un nom plus acceptable et on l'appelle compliments à sous-entendus, réticences, etc. Ce sont des médiancées sans en avoir l'air, en un mot, le bon ton révéandu sur la vilénie.

Voici un petit dialogue qui est un exemple frappant de cette manière de médire. Ce sont deux amies qui parlent d'une jeune fille qu'elles viennent de voir, et qui pour le moment est absente.

HERMINE

"... Elle vous a un peu étonnée... Je le comprends... Elle est impossible... Trop exubérante, trop en l'air, trop fille d'artiste... Et sa mère était si distinguée... Elle est morte la première, cela se voit... Pauvre Pépa !... Oh ! je la défends, moi d'abord ! Eh bien, oui, mal élevée, inconvenante, vulgaire même, tout ce que vous voudrez, et avec cela coquette, ah !... mais une excellente personne et très honnête, sans que cela paraisse, il est vrai, mais très honnête !... Oh ! je la défends !

MADAME DE MOISAND

C'est égal, pour une jeune fille du monde..."

HERMINE

Oh ! jeune, vingt-six ans !... C'est une circonstance atténuante... vingt-six ans au moins... puisqu'elle les a eues. (Mouvement de madame de Moisand.) Si ! si ! je la défends ! Et quant au monde, ah ! elle n'y est pas déplacée, allez ! Mais au contraire, elle y a un succès énorme, on se la dispute... on la trouve drôle... les hommes surtout... Ils prétendent que c'est une nature... mais ils ne l'épousent pas..."

St Thomas d'Aquin et le mensonge étaient deux grands ennemis.

Il était un jour à son travail habituel, lorsqu'un jeune frère vint lui dire : "Regardez donc ! voilà un bœuf qui vole en l'air !" Le saint se met à sa fenêtre, et l'autre éclate de rire : "Comment avez-vous pu croire cela ?" "Il me semblait bien plus naturel d'admettre qu'un bœuf volât en l'air que de supposer qu'un religieux pût mentir."

\*\*\*

Voici comment Beaumarchais, dans le *Barbier de Séville*, peint la calomnie : "La calomnie !... J'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde, qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien... D'abord un bruit léger, rassant le sol comme une hirondelle avant l'orage, *pianissimo*, murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et *piano-piano*, vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine, et *rinforzando*, de bouche en bouche il va le diable, puis tout à coup, on ne sait comment, vous voyez la calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élanche, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient... un cri général, un *crescendo* public, un *chorus* universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait ?

## Lettre ouverte

A Monsieur Luy d'Azet,  
Montréal.

MONSIEUR,

Je suis très heureuse de pouvoir satisfaire votre curiosité au sujet de cette prétendue parenté que vous pensez avoir découverte entre un certain auteur du nom d'Alphonse Karr et votre très humble servante qui signe "Germaine".

Non, malheureusement, je ne suis pas parente avec l'auteur en question ; je le confesse, à ma honte, je n'ai jamais lu une seule ligne de ce qu'il a écrit.

Votre accusation me flatte. Je m'empresserai de me procurer les deux petits volumes dont vous faites mention dans votre lettre : *Les femmes* et *Encore les femmes*.

Comme dernier mot, j'ose vous demander une faveur : Voulez-vous, s'il vous plaît, m'indiquer les passages que j'ai paraphrasés. S'il y a similitude de style et de pensée, je vous devrai beaucoup de reconnaissance, car ce me sera un plus grand encouragement à consacrer les quelques loisirs dont je puis disposer à apprendre à écrire un peu mon français.

Veillez me croire,

Monsieur,

Votre très obéissante,

GERMAINE.

Le pape Léon XIII est, paraît-il, très habile au jeu d'échecs. Il est passé maître en cet art si compliqué. C'est à un prêtre romain, le père Guilla, dit-on, qu'échoit l'honneur de faire la partie avec sa Sainteté, il remplit ces hautes fonctions depuis trente-deux ans.

## CAUSERIE

Je me suis fait des ennemis par ma dissertation de l'autre jour sur les retraites de jeunes filles. Il y a pourtant un beau proverbe toujours sous-entendu, qui naquit vers le moyen-âge et que les chevaliers d'alors communiquaient à la dame de leurs pensées : " Les personnes présentes toujours exceptées. " Eh bien ! Jman Moq n'était pas pour les personnes qui le connaissent ; celles-là sont toutes des anges. Aussi, mesdemoiselles, pourquoi coiffer un bonnet qui ne vous fait peut-être pas ?

O ironie ! je parle de coiffes à des jeunes filles, et nous arrivons justement à la Sainte Catherine !... A celles de nos lectrices qui en sont à leur dernière semaine avant leur vingt-cinquième année, je suggère, avec toute l'amabilité dont peut se couvrir ma vilaine binette de chroniqueur, je leur suggère, dis-je, de communiquer leur cas à notre bureau de direction. Un secret d'office inviolable sera la consigne, et nous promettons un dénouement dans les deux mois. (Qui sait, c'est peut-être moi qui veux me marier !)

C'est trop badiner. Montrons qu'un chroniqueur peut revêtir tous les masques.

Voici une question de droit parlementaire que je soumets aux étudiants et futurs députés. C'est un point sur lequel il y a controverse, et il mérite d'être discuté.

Au cours d'un débat la question préalable est posée. Ceci a-t-il pour effet d'exiger un vote immédiat, sans aucun débat, sur l'opportunité de la mise aux voix même ? Ou bien, peut-on discuter encore à volonté, quitte à voter sur la question principale immédiatement après décision sur la question préalable si cette décision est affirmative ?

Je sollicite une réponse après laquelle je donnerai mon opinion.

Quel est le chroniqueur qui ne s'est pas montré désagréable envers ses typographes ? Je ne recule pas devant la tâche.

Dans ma dernière *Causerie*, j'avais écrit en parlant des jeunes filles de Montréal qui enfouissaient leurs charmes dans la retraite annuelle : " Promenez à travers vos beaux sentiments un fer chaud destructeur... " ce qui est bien plus sensé que : " Promenez à travers vos bons sentiments un feu chaud destructeur... "

On sait quel est le coupable ; et ce sera son expiation de composer lui-même la vengeance que je me paye ci-haut.

JMAN MOQ.

Il ne faut pas s'étonner du séjour prolongé de lord Aberdeen à la Colombie Anglaise. Notre gouverneur général possède une ferme qui lui a bien coûté déjà la somme de \$350,000.

Cette ferme comprend 15,000 acres de terre, et couvre 23 milles carrés, le tout bien clôturé. Il y a 10,000 acres en pacage et 5,000 en culture.

Son Excellence cultive les céréales, les fruits et les légumes. Il possède 600 bêtes à cornes, 100 chevaux et un certain nombre de moutons ; jusqu'à présent il a réussi à vendre ses animaux dans la province même au prix régulier de \$250 par tête.

Jusqu'à présent la ferme n'a pas payé mais les profits commencent maintenant à s'accumuler.

## ECHOS DES COURS DE DROIT CIVIL

A la règle générale que la chose d'autrui est nulle, il y a cependant des exceptions qu'il importe de ne point perdre de vue. L'article 1488 en établit une très importante en disant : *La vente (d'une chose appartenant à autrui) est valide s'il s'agit d'une affaire commerciale ou si le vendeur devient ensuite propriétaire de la chose.*

Le but du commerce étant de mettre la marchandise en circulation, la chose d'autrui y est toujours vénale et c'est seconder l'activité des transactions et se rendre auxiliaire du propriétaire négociant que de lier des marchés qui favorisent le débit de ce qui est dans ses magasins. Le commerce, avec la facilité de communications et la soif de spéculation qui régneront de nos jours, serait impossible si l'on ne protégeait les commerçants honnêtes contre les fraudes qui pourraient être commises. A chacun donc de veiller à son propre bien. Sans doute le code ne légitime pas plus dans le commerce qu'ailleurs la vente de la chose d'autrui : il la tolère seulement et ce pour éviter un plus grand mal.

Quant à la vente des choses dont le vendeur n'était pas propriétaire au moment du contrat, mais dont il le devient ensuite, il n'est que raisonnable de la proclamer valide. Le fait postérieur de l'acquisition par le vendeur de l'objet vendu ne le prive point de son intention de vendre cet objet ; au contraire, ce fait lui donne le moyen de remplir son engagement.

L'article 1489 pose des exceptions à la loi qu'un propriétaire peut réclamer sa chose partout où elle se trouve. Il a trois ans pour la revendiquer, peu importe que celui qui l'a achetée soit de bonne ou de mauvaise foi, et le propriétaire n'est même pas tenu de rembourser à cet acheteur le prix de l'objet. Mais, dit l'article 1489, si cet objet volé ou perdu a été acheté de bonne foi dans une foire, marché, ou à une vente publique ou d'un commerçant trafiquant en semblables matières, le propriétaire ne peut la revendiquer sans rembourser à l'acheteur le prix qu'il en a payé. Nous trouvons dans Pothier l'exposé des raisons qui ont amené cette disposition exceptionnelle de la loi. " Les moyens, dit-il, sur lesquels on se fonde pour autoriser l'acheteur de bonne foi à exiger la restitution du prix qu'il a payé, du propriétaire qui réclame sa chose, sont : 1<sup>o</sup> La bonne foi de l'acheteur qui ne doit pas souffrir du vol qui a été fait de cette chose, auquel il n'a pas de part, ni par conséquent, perdre le prix qu'il a payé. Autre raison : Celui qui a acheté en foire une chose dérobée, a procuré, en l'achetant, au propriétaire la faculté de la recouvrer, parceque si le voleur n'eût pas trouvé à la vendre, il l'aurait menée plus loin, où il aurait été beaucoup plus difficile et

souvent impossible au propriétaire de la recouvrer. Or, dit-on, cette faculté est quelque chose d'appréciable, et elle devient, lorsqu'elle est réduite à l'acte, de la valeur de la chose même.

" La propriété d'une chose que conserve celui qui l'a perdue, ou à qui elle a été dérobée, est quelque chose qui est de nulle valeur, si elle n'est jointe à la faculté de la recouvrer. Si donc on m'a dérobé une chose de la valeur de dix écus, je souffre une diminution de dix écus dans mes biens, tant que je n'ai pas la faculté de la recouvrer ; celui qui me procure cette faculté fait rentrer dans mes biens cette valeur de dix écus, il m'enrichit de dix écus. Mais comme, en me procurant la faculté de recouvrer ma chose par l'achat qu'il en a fait, il lui en a coûté quelque chose, savoir le prix qu'il a payé pour l'achat, je dois lui rendre ce prix. L'équité ne mettant pas que je sois enrichi à ses dépens : *Jure naturæ æquum est neminem cum alterius detrimento locupletari.* "

En cela, dit-on, les choses mobilières sont différentes de l'héritage. Lorsqu'un propriétaire revendique son héritage sur un acheteur de bonne foi, qui s'en trouve en possession, il n'est pas obligé de lui rendre le prix de son achat ; car mon héritage, dont j'ai perdu la possession, ne pouvant changer de place, on ne peut pas de même dire que l'achat que quelqu'un en a fait, m'a procuré ni même facilité le moins du monde la faculté de le recouvrer.

Enfin on fonde cette opinion sur la faveur des foires. Cette faveur doit, pour y attirer un grand concours de vendeurs et d'acheteurs, procurer au commerce qui s'y fait, toutes les sûretés possibles ; et, par conséquent les acheteurs doivent être assurés qu'en cas de réclamation des marchandises qu'ils y auront achetées, par ceux qui s'en prétendraient propriétaires, ils ne perdront pas le prix qu'ils auront payé ; et qu'ils ne seront tenus de les rendre si on ne leur rend ce prix.

Une dernière exception au principe en premier lieu mentionné se trouve contenue dans l'article 1490 de notre code : *Si la chose perdue ou volée a été rendue sous l'autorité de la loi, elle ne peut être revendiquée.*

Le code de la Louisiane a une disposition à peu près semblable : " Cette revendication de la part du propriétaire, même en remboursant le prix, n'est point admise contre celui qui a acheté des animaux, épaves, qui sont vendus conformément aux règlements de police, ou d'autres objets mobiliers perdus ou abandonnés qui sont vendus par autorité de justice, quoiqu'il ne les ait pas possédés pendant le temps requis pour la prescription des meubles. "

Tous les jours, tant par suite des accidents de navigation que de l'incurie et l'oubli des voyageurs, il arrive que des effets sont laissés sans propriétaire connu soit sur les

bateaux, soit dans les gares et les convois de chemin de fer. Au bout d'un certain temps et après des avis publics et des formalités judiciaires, la loi permet aux propriétaires de ces bateaux et aux compagnies de chemins de fer, de vendre à l'encan ces choses ainsi perdues. Le prix provenant de cette vente est mis en dépôt et les propriétaires des objets non vendus ont encore un certain délai pour réclamer ce qui leur revient de ce prix. Toutefois, il n'est que juste que ceux qui se sont portés acquéreurs de ces divers objets à cette vente ne puissent être troublés par la suite. Autrement la loi se contredirait en ordonnant quelque chose et en empêchant de prendre les moyens d'exécuter cet ordre : ce qui ne saurait exister. Cette dernière disposition de la loi relativement aux choses volées ou perdues est donc des plus sages et nous devons en être pleinement satisfaits.

L. E. X.

## Tribune Libre

### Un mot à certain chroniqueur

Jman moq le chroniqueur de notaire, à votre grande surprise, paraît-il, n'est pas aussi bête que vous le pensez.

Grand merci.

Vous me faites penser à cet étudiant en droit qui, après dix mois d'une fréquentation assidue, témoignait tout... ingénument à une jeune fille, son étonnement de la trouver quelque peu distinguée...

Vous trouvez, me dit-on, mais... jman moq, que le naturel de ces bons étudiants en loi est par trop pacifique.

On ne vous peut faire le même reproche : l'imagination enflammée comme jadis celle de Don Quichotte, vous me paraissez vouloir rompre une lance avec n'importe qui et n'importe quoi.

Le mot de la fin de l'une de vos chroniques... Jman moq, visait bien haut, m'assure-t-on. Il devait jeter le trouble dans le camp des notaires en herbe.

Comme nous nous taisions, vous avez cru voir une défaite dans un silence qui n'était que le témoignage de notre modération, et c'est alors que vous nous avez servi le joli poulet ci-contre : " Ils ne sont plus les anciens jours où l'on clamait tout haut que rien n'était plus benêt qu'un clerc de notaire... " etc. (Vid No 5 du JOURNAL DES ETUDIANTS).

Mon Dieu, mon cher Jman moq, votre imagination vous fera du tort. Vous écrivez assez bien, mais gare la folle du logis, sinon elle vous jetera de ces tours...

Vous avez voulu, dit le rumeur, nous piquer au jeu... Jman moq, j'avoue que vous l'avez fait spirituellement. Ce trait est d'un maître... Jman moq !

Moi, je crois tout bonnement que vous voulez pousser vos petites affaires. Cher ami, prenez un autre chemin, croyez-m'en, ce n'est pas en feignant de croire à l'idiotie des autres que vous ferez croire à votre esprit.

CRIC CRAC,  
Etudiant en loi.

P. S. Si Jman moq veut rompre une lance, non pas à la Don Quichotte, mais en gentilhomme, qu'il compte sur moi.

CRIC CRAC,  
E. E. L.

## Le clerc de Ire année

### Croquis sur le vif

*Ab uno disce omnes.*

Depuis une heure, je n'ai pas vu à me qui vive entrer dans le bureau. Mon patron et le premier clerc sont en cour, le teneur de livres vient de téléphoner qu'il est retenu chez lui par une indisposition et le commissaire court les rues.

Quant à moi, je suis seul avec la *clavigraphiste* qui joue sur son mécanographe un air que je connais depuis longtemps et dont toutes les notes se ressemblent...

Il n'existe dans le bureau que trois fenêtres qui donnent sur une... cour de quarante pieds carrée, limitée par les quatre murs des maisons environnantes.

Dans l'édifice de face, je me plais à regarder un artiste qui passe tout le jour à brûler des portraits. Naturellement quand je n'ai rien à faire, ce qui arrive assez souvent, à l'universitaire de première année.

A l'étage inférieur, au-dessous de lui, un marchand de pianos a eu la présence d'esprit de s'établir. C'est sans doute pour me réjouir dans mes moments d'ennui. Aussi, je lui en sais gré. Car, après tout, s'il me vient du dehors quelque distraction, c'est bien à lui que je le dois. En effet, de temps en temps je puis entrer dans son magasin des musiciens et des acheteurs qui font l'essai des instruments, ce qui me donne l'occasion d'entendre un peu de musique.

Les deux murs latéraux qui bornent la cour sont muets ; mais en revanche la croisée supérieure à la mienne ne l'est pas et c'est de là que me viennent des flots de cacophonie. Une dame ou une demoiselle qui n'a pas l'air d'avoir les doigts attachés, mais au contraire très déliés, m'assomme tous les jours par une série d'arpèges et de gammes chromatiques agrémentées de *diminuendo* et de *crescendo* à tout casser. Elle possède aussi une voix horriblement désagréable.

Si encore elle avait les poumons faibles, ça me dédommagerait un peu !

Les murs ont des oreilles dit-on, je commence à en douter, car il me semble que ceux qui engeignent la cour se seraient écroulés depuis longtemps à la voix de la criarde cantatrice, s'ils en eussent eues, comme jadis les murs de Jéricho, à la voix des trompettes des prêtres hébreux. Cette dame se destine, me dit-on, à l'opéra ; je lui souhaite un succès monstrueux...

Ouf ! vous n'avez pas vu le client qui vient d'entrer, les yeux lui sortent des orbites et ses cheveux se dressent sur sa tête à la manière des brosses. Vous avez compris comme moi qu'il a perdu son procès. Pauvre homme ! Naturellement je me renfrogne de mon côté, et corroborant l'idée du *Toréador* de Bizet, je me prends à chanter en moi-même :

Mon petit clerc, en garde  
Et songe en répondant,  
Qu'un air rouge regarde  
Et qu'un air noir l'attend.

Pendant cette réflexion toute poétique, le client s'est avancé vers moi et s'est lancé au grand galop sur le chapitre des *qualités* de mon patron.

— Êtes-vous l'associé de Monsieur R..... ?

- Non, Monsieur.
- Où est-il Monsieur R..... ?
- En cour, Monsieur...
- Vous lui direz qu'il n'est qu'un sacripant !
- Oui, Monsieur.....
- Un voleur.....
- Certainement, Monsieur.
- Que je ne paierai pas les frais, et que le diable l'emporte, lui et tous ceux qui sont dans le bureau, vous avec.

— Mais oui, Monsieur. Avec plaisir, Monsieur.....

Après cette algarade au courant de laquelle j'ai gardé ma dignité professionnelle et soutenu l'honneur du barreau, le plaideur malheureux s'élança hors de la chambre en vociférant une phrase dont je ne comprends que les derniers mots..... "Voleur de grand chemin."

L'affirmation est péremptoire pour la bonne raison que le pauvre sorcier est parti et que je ne puis lui répondre.

Quand à la *clavigraphiste*, très brave d'ailleurs, elle s'est esquivée pendant la bourrasque..... J'aurais pourtant bien voulu échanger quelques réflexions avec elle sur le Monsieur qui vient de sortir, sur son irritabilité et ses discours saugrenus.....

Ah ! voici l'huissier : — Y a-t-il quel que chose à signifier me dit-il. — Oui, vingt deux subpœnas. L'huissier part en grognant : "Je n'ai jamais vu un bureau comme le vôtre, c'est une vraie manufacture de subpœnas."

Dans une demi obscurité, car il commence à faire noir, je m'assieds devant ma table à ouvrage. Ce temps se prête admirablement aux rêveries et à la mélancolie ; j'ai devant moi un buste de Virgile et machinalement je répète avec lui pensant à mes compagnons de collège que j'ai laissés il y a à peine cinq mois, et qui passent devant mes yeux dans un éclair rapide :

*O fortunatos nimium sua si bona norint.*

A ce moment une vieille dame entre toute essoufflée et vient justement m'interpeller à l'instant où j'allais m'endormir. Monsieur l'avocat, dit-elle, en souriant bêtement, je viens voir un homme de loi et je ne me rappelle pas son nom, voulez-vous me le dire ? — Diable, voilà qui est plus difficile qu'une question de procédure, Madame. — Il a son bureau sur la rue St Jacques ! — Alors, est-ce Monsieur X. ? — Non. — Monsieur Y. ? — Non. — Est-ce Monsieur Z. ? — Non. — Il a une grande barbe — Ah ! Monsieur L. ! — Oui, je pense que c'est ça. Bonsoir Monsieur l'avocat.

Str. si elle ne m'avait pas dit *Monsieur l'avocat*, je me serais fâché pour une question tellement naïve ; mais il est si agréable de se faire qualifier du nom de membre du barreau après trois mois de cléricature seulement.

Vrai je ne suis pas pessimiste, mais cependant, je vois tout en noir, et le fait est que je suis dans l'obscurité et qu'il serait opportun d'allumer le gaz. La dame est partie. Tous entrent et sortent, il n'y a que moi qui reste comme un étioilé enfermé dans cette serre-chaude, dans ce nid à querelle où chaque dossier contient une chicane en belle et due forme.

Voici le temps de partir pour le cours de procédure, cinq heures moins le quart... mais que fait donc mon patron ? Sapristi... Comme il n'arrive pas encore je me résigne à ma destinée en pensant avec l'auteur de l'Encide qui me regarde toujours perché sur un... de plumitifs :

*Deus vo nac otia fecit.*

Oui, mais trop se reposer fatiguer... Ah ! enfin, voici l'avocat mon patron... Il est temps, grand Dieu ! Bonsoir, je m'en vais à l'Université ; à demain.

Il y a un... deux... trois... mais que je suis au bureau, c'est à peu près tout ce que je puis dire de ces premiers quatre-vingt-dix jours. La suite uniforme de ces chiffres un, deux, trois, vous peint bien la ressemblance commune de ces mois et leur commune monotonie. Et malgré cela le clerc de première année est heureux.

MIREILLO

— La peine toute seule n'expie rien, parce qu'elle ne change rien dans le cœur ; ce qui expie, c'est la peine acceptée par le repentir.

## Une Cause Célèbre

Pour le moment, nous sommes tout à l'Amérique. Dans ce pays là rien ne se fait comme ailleurs. L'audace se mêle à l'excentricité, ne connaît pas de bornes et parfois atteint des hauteurs sublimes... Saluons l'excentricité comme un dérivatif à la monotonie de l'existence.

Oyez donc cette véridique histoire, digne d'être chantée par Yvette Guilbert.

Le maître avait à défendre une jeune et charmante femme accusée d'avoir empoisonné son mari, un vieux brave homme, enrichi dans l'élevage des bestiaux, dont la compagnie n'avait jamais aimé que les dollars, du moins à ce que prétendaient les témoins à charge. Ceux-ci accusaient la femme d'avoir introduit du poison dans la pâte d'un *plum-cake*. Il était de fait que peu de temps après s'être délecté de cette gourmandise, le mari avait succombé à un mal étrange dont les médecins n'avaient pu découvrir le microbe. De plus, on avait fait analyser le gâteau par un pharmacien de l'endroit et ce chimiste distingué y avait constaté la présence d'une grande quantité de poison.

A l'audience, le chimiste fit montre de beaucoup de savoir, les témoins eurent long à dire sur la mauvaise intelligence dans laquelle vivait le ménage. Puis, brochant sur le tout, le procureur de la République retraça la carrière exemplaire du défunt, montra les efforts inouïs faits par ce malheureux vieillard pour se concilier les bonnes grâces de sa femme et termina son discours en appelant la vindicte publique sur cette misérable, indigne de toute clémence humaine ou divine.

L'affaire en était là quand l'avocat, M. Sweeney, se leva pour défendre sa cliente. A ce moment, il y eut un grand mouvement d'attention. Une foule élégante s'étouffait dans l'auditoire.

— Messieurs les jurés, commença l'éminent homme, l'accusée est innocente !

Puis il parla deux heures durant, sans arrêt, de l'enfance adorable de sa cliente, de sa première communion, de sa confirmation, de son goût pour les instruments à vent, de sa préférence pour la musique de Wagner, de sa passion malheureuse pour Edison, des années qu'elle avait vécues à construire une machine aérienne, dont son grand père lui avait laissé la formule approximative ; d'un mérimos de l'Hi-malaya qu'elle avait élevé au biberon dans sa chambre de jeune fille ; bref, il parla de tout et de rien dans une merveilleuse improvisation où il fit question des événements les plus saillants et les plus intimes de l'existence de l'accusée — de tout ce qu'elle avait fait, tenté ou rêvé de faire — excepté du gâteau qu'elle avait fait et bien fabriqué de ses blanches mains à l'intention de feu son mari.

Les membres du jury écoutaient religieusement tous ces détails, aussi inédits qu'imprévus, narrés avec une verve étourdissante. Mais ils n'en laissaient pas moins errer leurs regards sur le pudding diabolique, dont une bonne moitié avait été placée sur la table des pièces à conviction.

Au moment où le défenseur entamait sa péroraison avec des éclats de voix et des envolées d'éloquence qui réveillèrent les juges en sursaut, on le vit allonger le bras vers le gâteau, s'en emparer et s'arrêter au beau milieu d'une phrase pour en avaler un morceau — puis un autre — toujours en parlant et en ges-

ticulant comme un ouvrier pressé d'achever sa tâche.

En cinq minutes, il mangea ainsi ce qui restait du *plum cake*, celui-là même dont le pharmacien avait dit qu'il y avait là de quoi empoisonner tout un régiment.

Stupéfaction de l'assistance, ahurissement du jury, anéantissement du tribunal ! La plus jolie femme du South Michigan s'évanouit pendant que M. Sweeney termine son discours comme il l'avait commencé :

— Messieurs les jurés, l'accusée est innocente ; je viens de le prouver !

Et le grand homme sortit du prétoire — non sans s'être arrêté un instant pour racler dans l'assiette les miettes du *plum cake* qu'il mangea tranquillement en s'en allant.

Le jury ne se retira même pas pour délibérer. Séance tenante, il rendit un verdict de "non coupable" en faveur de l'accusée.

Au vestiaire, deux docteurs attendaient.

Sous l'influence d'un lavage d'estomac énergique, l'éminent défenseur remettait le gâteau dans une cuvette d'argent.

Lachaud est mort sans avoir trouvé celle-là.

ALBERTY.

## LES ETUDIANTS NEGRES

Ils sont une centaine à Paris qui ne prennent pas de vacances et ne s'en plaignent pas outre mesure, sachant que leurs instants d'école dans la moderne Babylone sont limités à la durée trop courte de leurs études. On prétend que quelques-uns ratent volontairement leurs derniers examens pour prolonger l'échéance du retour au pays chaud. Je le croirais plus volontiers s'ils ne rataient aussi fréquemment les épreuves des premières années, ce qui donne à réfléchir. Toutefois, en songeant à l'infériorité que leur crée, vis-à-vis des autres concurrents la différence d'origine et d'éducation première, on ne peut leur en vouloir d'une certaine affinité pour les boules noires.

Qu'ils viennent du Soudan, du Cap ou des Antilles, leur premier instinct est de se réunir au quartier Latin, comme le font d'ailleurs les indigènes de nos diverses provinces.

Le médecin auvergnat ou l'avoué normand qui retourne à ses lares après cinq ans de capitale, est abso-lument convaincu qu'il s'est acquis la grande naturalisation parisienne.

En réalité, il aura passé ce lustre dans un hôtel meublé, uniquement habité par ses compatriotes, pris ses repas avec d'anciens camarades de classe, fréquenté un café peuplé de "pays". En voulez-vous des z-Auvergnats ?

Les nègres généralisent davantage. Outre qu'ils habitent un peu partout, dans le cinquième arrondissement, leur folklorisme ne va pas jusqu'à la conversation de leur patois réciproques. En cela ils font de nécessité vertu, car ils ne se comprendraient pas entre eux. L'idiome collectif est donc le sahir français, connu sous le nom de petit nègre, et qui ne va pas sans charme avec son zéaunement très doux et ses formules naïves. Mais, comme nous l'avons dit, les nègres ont un point de ralliement, au sortir de leur contact avec la race blanche.

C'est tout près de l'Odéon, une pension bourgeoise déjà ancienne qu'ils ont peu à peu envahie, sans en changer toutefois. Laissés, et continuent. Ils mettent une certai-

ne coquetterie à ne manger que des mets accommodés à l'européenne et le cuisinier ne s'apercevrait guère de clientèle spéciale sans une effroyable consommation de lait et de sardines à l'huile. Quant au caviste, on ne réclame de lui que du vin blanc. Une antithèse.

Ce sont les Haïtiens qui tiennent le haut de la nappe, au restaurant noir. Après eux viennent, par ordre de fourchettes, les originaires de la Guadeloupe et de la Guyane ; les vrais Africains sont rares.

Si les électeurs du président Hippolyte, le "péident Poyte" comme on dit dans l'intimité, jouissent de ce privilège c'est que, sans être toute de sang royal, comme le prince Blot, étudiant en médecine, ils ont, sans exception, le gous-et bien garni. La plupart reçoivent de leur gouvernement une pension mensuelle de 450 francs qui leur permet, en y joignant leurs ressources personnelles, de faire très bonne figure au Quartier. Cette opulence régulière, s'ajoutant à l'élégance de leur personne car la colonie nègre est toujours irréprochablement vêtue et son linge d'une blancheur éblouissante—n'est pas sans influencer sur les bonnes relations qu'ils entretiennent avec les jeunes dames d'alentour. C'est parmi celles-ci, à qui leur prouvera qu'une blanche vaut deux noires... au moins pour le prix.

Sans être avare, l'étudiant nègre n'aime pas à faire ostentation de son argent. S'il le gaspille un peu mal à propos, certain soir, ce sera autant que possible entre frères de sa nuance. Les camarades blancs ont noté souvent cette tendance cachottière, sans pouvoir l'expliquer, car le tapageuse jeunesse des Ecoles, à part quelques bohèmes connus, ne pratique guère "le tapage." Par contre, le nègre est bienfaisant.

Autour du restaurant des gentils hommes de couleur viennent souvent rôder de pauvres hères échappés de l'entrepot des paquebots et accourus à Paris dans le fallacieux espoir d'y trouver un métier. Il est rare que le quémandeur ne reçoive pas, outre de bonnes paroles, une pièce de cent sous, voire un louis d'or qui l'aide à résoudre la question sociale. Là, par exemple, s'arrêtent les relations. L'étudiant n'aime pas à retrouver son co-péint la quais quelque part—et je sais plusieurs établissements du quartier Latin qui se sont à tout jamais privés de la clientèle foncée en installant à leur porte un chasseur trop ciré.

Est-ce en raison de leurs instincts philanthropiques que les nègres de Paris ont intitulé leur journal *La Fraternelle* ? Car ils possèdent une feuille hebdomadaire, organe des intérêts d'Haïti et de la race noire, et je suis bien obligé de constater que sa rédaction ténébreuse—elle s'ignore : Un Comité—ne se tire pas mal d'affaire.

Dans le dernier numéro, je relève un article de fond sur l'établissement du concours général scolaire en Haïti ; des échos assez bien troussés ; une polémique au sujet des imputations d'une certaine presse qui prétend que le voyage à Paris de Mlle Hippolyte a été combiné par son père, au moment de la réélection pré-identifielle, pour soustraire sa famille aux dangers qui la menaceraient dans cette période critique—à noter que Poyte alloue une subvention de 15,000 francs à la *Fraternelle*, du moins on me l'a affirmé—une chronique théâtrale où l'on discute les mérites de mistress Jones, la Patti noire de l'horloge ; puis des tas de renseignements scolaires et des mots de la fin. En voici un comme spécimen, espérant qu'il est inédit. C'est

un photographe, un négatif, qui répond à un créancier trop pressé :—L'homme propose, mais les photographes disent pose ! Mon Dieu ! vous savez, il y a des échotiers blancs qui ne trouvent guère mieux surtout quand ils ont 450 francs par mois de revenu.

GUY TOMEL.

## LES DOMESTIQUES

"Il faut avouer, disait un gentleman du dernier siècle à son valet, que les maîtres sont bien malheureux de ne pouvoir se passer de domestiques.— Oh ! monsieur, répliqua celui-ci, les valets sont encore bien plus malheureux de ne pouvoir se passer de maîtres !"

La réponse était spirituelle autant qu'impertinente : on ne peut pas la considérer comme probante. "Qui terre à guerre a," prétend le proverbe. La gergesse des nations n'a-t-elle pas formulé quelque maxime analogue s'appliquant aux domestiques ?

Une anecdote de la vie de Pousin fournit une moralité plus sûre que le trait rapporté plus haut. C'était à l'époque de son séjour à Rome où il vivait dans la médiocrité. Un jour qu'il reconduisait lui-même, la lampe à la main, l'évêque de Massimi, depuis cardinal, ce prélat ne put s'empêcher de lui dire :

—Je vous plains beaucoup, mon cher Pousin, de n'avoir pas seulement un valet !

—Et moi répondit-il, je vous plains beaucoup plus, monsieur, d'en avoir un si grand nombre.

Voilà qui rappelle la boutade célèbre de Fontenelle. Un de ses amis le trouvant de méchante humeur :

—Qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-il.

—Ce que j'ai ? répondit le philosophe ; j'ai un domestique qui me sert aussi mal que si j'en avais vingt !

Ceux qui sont forcés d'avoir les vingt ont pour excuse vis-à-vis d'eux-mêmes qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Mais que dire de ceux qui ne multiplient leurs laquais que par pure ostentation de vanité ? Car nous ne sommes plus au temps où le roi Alphonse de Castille, qu'imita le duc de Lesdiguières, déclarait quand on lui soumettait la liste de ses domestiques inutiles à côté de celle de ses domestiques utiles :

—J'ai besoin de ceux-ci, mais ceux-là ont besoin de moi !

"Ceux-là", ce sont les domestiques du dialogue classique et toujours vrai :

—Êtes-vous là Pierre ?

—Oui, monsieur.

—Que faites-vous ?

—Rien, monsieur.

—Et vous, Jean, êtes-vous là ?

—Oui, monsieur.

—Que faites-vous ?

—Monsieur, j'aide Pierre.

—Quand vous aurez fini, vous viendrez me donner mes pantoufles.

Encore heureux quand ils les donnent. Ils préfèrent souvent les garder pour eux. Et on leur reproche de ne plus se considérer assez comme "de la famille" ! Vraiment, les patrons n'y mettent pas assez du leur ! Un valet de chambre s'en plaignait, non sans amertume, en disant de son maître : "Cet homme-là est si froid, si serré qu'il n'ouvre jamais la bouche ! Si je ne lisais pas ses lettres, je ne saurais jamais un mot de ses affaires."

Aussi s'explique-t-on qu'un syndicat se soit formé, parmi les "gens de maison", pour réagir con-

tre un abus invétéré, en instituant un service de renseignements sur les maîtres. Un jour viendra probablement où les mauvaises places seront mises à l'index. On n'aura plus le droit d'avoir de domestiques sans donner des gages sérieux pour se montrer digne de cette faveur. Après tout, qui a proclamé que le serviteur était fait pour le maître plutôt que le maître pour le serviteur ? Et puis, n'est-il pas équitable que chacun au moins ait son tour ?

Il y a quelques années le petit journal satirique anglais *Punch*, publiait un de-sin humoristique avec le commentaire suivant :

Le maître de la maison s'adressant à son domestique d'un ton sévère :

—Il me semble, Thompson, que je vous ai à plusieurs reprises réprimandé pour n'avoir apporté du pain rassis à dîner. Comment se fait-il que vous m'en apportiez encore ?

—Ma foi, monsieur, franchement, répond le larbin, je ne sais plus que faire ? Il ne faut pas que ce pain se perde, n'est-ce pas ! Or, nous ne pouvons pas le manger à l'office !

On peut donc, d'après cela, considérer que ces domestiques, dont les faits-divers content les exploits, ne se sont pas montrés trop difficiles. C'était pendant l'absence de leurs maîtres, qui leur avaient laissé la garde de leur hôtel, avenue Victor-Hugo. On avait déjà commis envers eux un manque d'égards, presque une injustice, en ne les emmenant pas en voyage. Or, que faire à Paris, dans un hôtel, pendant l'été ? Le valet de chambre et la cuisinière y firent ce

que leurs maîtres y auraient fait pendant l'hiver. Ils revêtirent les habits de monsieur et de madame à seule fin, évidemment, de leur épargner les mites et les mauvais bilis ; puis ils ouvrirent la salle à manger et les salons pour offrir des dîners et des fêtes à leurs amis. Il paraît que les maîtres, à leur retour, ont eu le mauvais goût de se fâcher, voire de dénoncer leurs serviteurs à la police. N'est-ce pas odieux ? Ils avaient sans doute eu l'indiscrétion de rentrer subitement sans prévenir. Et dans ce cas, c'est bien leur faute s'ils ont eu le désagrément d'une petite surprise. N'auraient-ils pas dû savoir que, lorsqu'on agit de la sorte, il faut toujours s'attendre à trouver son valet de chambre couché dans ses draps ou sa cuisinière prenant le thé avec des amis dans les vieux Sèvres de ses vitrines.

—Le découragement est en toute chose ce qu'il y a de pire. C'est la mort de la virilité.

—Qu'importe que le juste souffre en passant des douces qui ne lui sont pas dues, puisqu'il marche vers une éternité plus vaste que sa vertu ? Ou plutôt il importe beaucoup qu'il souffre, beaucoup pour lui et beaucoup pour nous. Pour lui, la souffrance est une occasion de mérite, un moyen de s'élever vers Dieu par la sincérité du détachement et l'héroïsme de l'immolation. Pour nous, le spectacle de ses malheurs nous avertit éloquentement que la terre n'est pas notre bien, et qu'il faut chercher plus loin et plus haut la raison de notre vie, le repos de nos vicissitudes et la récompense de nos devoirs accomplis. —LACORDAIRE.

## ADIEU!... ESPOIR!...

" De nos horizons pâles  
Fuis oiseaux des beaux jours,  
Fuis les froides rafales  
Qui glacent les amours.

" Oh ! vole à tire d'aile  
Vers un plus doux lointain,  
Crois moi, chère hirondelle,  
J'ai peur du lendemain.

" Vois-tu là-bas la plaine  
Sombre comme un cercueil ?  
Entends ce bruit de chafue...  
C'est l'hiver !... C'est le deuil !... "

Et, tout en murmurant ces paroles navrantes, Il regardait passer dans leurs tropes charmantes Tous ces êtres ailés dont l'adorable voix L'avait sous le ciel bleu réjoui tant de fois. Il suivait du regard la craintive hirondelle Qui gazouillait encore sa douce ritournelle, Et tout au-devant d'elle et par-delà des monts Il voyait accourir les fongueux aquilons. La feuille pâlisait aux brises de l'automne, La nature perdait sa royale couronne. NOVEMBRE au rude aspect, NOVEMBRE morne et gris Froissait tout sur ses pas. Les cyprès rabougris, Penchés sur les tombeaux des tristes cimetières, En versant des sanglots soupiraient des prières. Hélas ! tout avait fui : Amours, Plaisirs, Espoir, Tout s'était envolé sans aucun aurovoir.

Le jeune homme songeait dans une amère ivresse Aux anciens jours dorés, à l'ancienne allégresse. Soudain, repris d'espoir devant un souvenir, Il redit sa chanson, il chanta l'Avenir :

" De nos horizons pâles  
Fuis Oiseau des beaux jours,  
Fuis les froides rafales  
Qui glacent les amours.

" Oui, vole à tire d'aile  
Loin des cruels autans,  
Pour venir hirondelle  
Au souffle du printemps ! "

Le bureau du JOURNAL DES ETUDIANTS, à l'Université Laval, sera ouvert à tous les mercredis soirs, de huit à dix heures.

## Le vin de mon oncle

NOUVELLE

(Suite)

A l'exemple de mon oncle, j'avais fini par lui porter un respect timide, comme à une personne sacrée.

Je l'aimais surtout, cette vigne, quand venaient les vendanges, vers la fin de septembre, quelques jours avant ma rentrée au collège Saint-Joseph, à Avignon.

Ces vendanges de mon oncle Donnaud, avant la guerre!

Mon oncle était un saint homme. Il accomplissait avec une ferveur qui me faisait respecter la religion toutes les cérémonies. Lorsqu'il ornait l'autel de la Sainte Vierge, pour le nois de Marie, les reposoirs pour la Fête-Dieu, tout son être rayonnait de pieuse joie à disposer les fleurs, — ces êtres de beauté périssable, — dans les vases, ou à en piquer de menues touffes sur les blanches draperies qui faisaient le fond de l'autel.

Eh bien, il paraissait encore plus recueilli, plus profondément absorbé en Dieu, quand il cueillait, grappe à grappe, le raisin de sa vigne.

— Tu comprendras cela, plus tard, Valentin. Par ce vin, — le vin de messe! — où la terre met son sue, le soleil sa chaleur, la rosée sa fraîcheur pure, et les fleurs de la montagne leurs parfums, on peut dire, sans témérité, que la Nature est appelée à se transmuier en Dieu.

Cette vigne, aux yeux de mon oncle illuminés des clartés de la foi, lui devenait vénérable comme un glorieux laboratoire où s'accomplissait l'œuvre divine.

J'avais peine à me maintenir, je l'avoue, sur ces hauteurs idéales où mon oncle vivait familièrement.

Mon bonheur le plus vif, à moi, durant mes vacances à Saulhaguet, où mes parents, absorbés par l'exploitation de leurs terres, me livraient aux soins exclusifs de mon oncle, était de m'en aller dans les prairies vastes, à-bas, près des fillettes de mon âge et de garçonnets occupés à surveiller leurs troupeaux de breufs et de vaches, au pâturage.

J'avais toujours à user de précautions et même de ruse pour décider mon oncle à me lâcher la bride sur le cou. Il appréhendait, pour la pureté de ma conscience, la fréquentation des polissons du village, disait-il. Mais je savais si gentiment vaincre sa résistance.

— Tu seras bien sage, au moins?

— Oui, mon oncle. Merci!

Déjà, j'avais pris mon élan au-dessus du mur de pierres sèches haut d'un mètre et demi presque, dont notre vigne était close. Les recommandations de mon oncle accompagnaient encore, affaiblies, ma course vers les bords de Réméjadou, un ruisseau clair dont les eaux glacées avaient l'air de s'amuser à bavarder aux cailloux de son lit, aux menthes odorantes de ses rives. Je bondissais à travers prés, aussi joyeux qu'un jeune poutin, inquiet de la rapidité de ma course les vaches qui s'effrayaient, la bouche pleine.

Ma venue était toujours accueillie par des cris de joie. Les fillettes battaient des mains; les garçonnets des garderies les plus éloignées accouraient se mêler aux

jeux animés que ma présence provoquait toujours.

A dire vrai, si je sonde ma conscience jusqu'au fond, *ad inumum*, comme mon oncle avait coutume de me le conseiller, le vertige de mouvement produit par le jeu du cochonnet n'était guère que de moitié dans mon plaisir, parmi ces pastoures et ces pastoures des bords de Réméjadou.

Je m'en souviens aussi vivement comme si j'y étais. Les séductions qui m'attiraient là, comme le goût du vin attirait, à l'aube, Antoine Hiraault, notre ivrogne de sonneur, me venaient surtout des fillettes du village, du même âge que moi et jolies, toutes l'enez, je les voyais, en tous points, pareilles aux anges de la gravure de l'Assomption, dans la chambre de mon oncle. Elles étaient plus habillées, par exemple; on ne voyait guère, de leurs cheveux, sous leurs coiffes, qu'un mince bandeau terminé en deux petites nattes jumelles, passées au-dessus des oreilles, suivant une mode récente du pays.

Toutes me faisaient fête et, parce que la terreur que m'avait inspirée mon oncle des yeux de la femme, — ces abîmes de malice et de perdition, — me rendait timide devant elles, elles avaient, à ma vue, dans les yeux, une douceur telle que je me sentais envahi, malgré moi, d'une ivresse invincible, l'ivresse perfide, évidemment, de la tentation et du péché.

Toutes, toutes, Eléonore, Marthe, Euphrasie, Léonie, Anne-Marie, Colombe, Rosalie, Victorine, Hélène, Adèle, dans les champs, au village, dans la chambre du presbytère, où mon oncle les réunissait, le samedi, et s'efforçait d'assomplir, à l'aide de son harmonium, leurs voix trop perçantes, trop indisciplinées, pour une meilleure exécution des psaumes des cantiques, aux vêpres du dimanche, partout où j'étais près d'elles, toutes me regardaient avec ces yeux redoutables de damnation et de mystérieuses délices.

Une surtout, Marguerite Portal, fine, souple, élancée comme un jeune frère de rivière, avait le don de me ravir. C'était une créature différente des autres. Cela se voyait rien qu'à sa figure. D'abord, elle avait des cheveux roux, mais d'un roux si ardent qu'ils ressemblaient à de l'or tout neuf. Bien qu'elle fût exposée au hâle de l'été, comme les autres, sa peau demeurait plus blanche que du lait. A cause de cette blancheur de teint et de la couleur inhabitée de ses cheveux, les autres la surnommaient la *De-moiselle* ou la *Rougeaud*, pour la mépriser et l'humilier.

Marguerite — Riette, comme on disait aussi, familièrement — à ces méchants surnoms n'opposait que des éclats de rire, un rire si clair, si vibrant, que s'il lui arrivait de rire sans être vue, on pouvait s'imaginer entendre les rossignols de l'étang de l'Ouvette débitant, du haut des peupliers, leurs chansons cristallines, sur les eaux endormies, au clair de lune.

Vous pensez si je me privais de la faire rire, pour entendre la musique de sa voix céleste. Avec son rire, cette petite fille, pareille à l'Oiseau Bleu de la légende, m'aurait tenu sous le charme, sans que je m'en aperçusse, plus de cent ans dans la forêt enchantée où le bon moine éprouva un avant goût des extases du paradis.

Et ses yeux. Ah! ses yeux bleus, limpides, posés sur moi comme une caresse, je les trouvais aussi beaux à les regarder, sans fin, que le lac de Chantemerle, où le ciel tout entier semblait tenir, les jours de soleil.

A la fin, cette Riette vint à occu-

per tellement ma pensée que je ne sus pas dissimuler plus longtemps à mon oncle l'empire qu'elle avait pris sur moi.

Nous nous promenions, une après midi, avec quelles précautions! à travers la vigne, attentifs à ne pas heurter des grappes dont le poids faisait plier jusqu'à terre les pampres jaunis.

Mon oncle, de-ci de-là, redressait une branche trop chargée traînant sur le sol, dont le raisin aurait pu se gâter, émondait, d'un coup de cisailles, un sarment dépouillé de feuilles, prenait dans sa main, délicatement, pour en constater le degré de maturité, une grappe vermeille, enveloppée d'un imperceptible et fin duvet. Et, comme toujours, abîmé dans l'humble admiration des merveilles de Dieu rendues sensibles à sa vue, par la fertilité de sa vigne, mon oncle ne me disait rien.

Ma pensée, à moi, vagabondait par-dessus l'étang de l'Ouvette endormi au soleil et brillant dans son cadre de verdure, comme la belle glace ovale de la chambre à coucher du presbytère; je franchissais, en imagination, les prairies doucement inclinées vers les bords de Réméjadou tout embaumées de la forte odeur des sauges et des menthes sauvages, et d'où montait l'écho lointain des chansons mélancoliques des pastoures; je méditais même de prendre mon élan vers ces fillettes de Saulhaguet, vers Riette, pour voir la clarté céleste de ses yeux, pour entendre son rire ingénu qui m'entraînait dans les oreilles comme les soupirs d'une flûte de cristal.

Soudain, sans savoir pourquoi, par l'habitude prise de penser tout haut devant mon oncle, sans doute, je lui dis, avec une naïveté qui le fit d'abord sourire:

— Mon oncle, si toute beauté, en ce monde, célèbre la gloire de Dieu la beauté des jeunes filles sert aussi à sa gloire?

— Tu as pensé à cela, toi, mon petit?

— C'est la beauté de Riette qui m'a fait venir cette idée à l'esprit.

— Et tu penses à Riette souvent?

— Tout le temps, mon oncle. Quand je suis près d'elle, voyez-vous, je suis plus ravi que vous ne pouvez l'être dans la contemplation de votre vigne. Il suffit que j'entende sa voix plus claire, plus douce que votre harmonium, lorsque vous tirez le jeu de la *voix céleste*, pour éprouver un plaisir meilleur, en tout mon être, qu'à boire un grand verre de votre vin de Combe-Rouge de l'année 1859.

FÉLICIEN PASCAL.

(A suivre)

Toute personne qui paie le prix de son abonnement doit exiger un reçu portant la signature du directeur du journal, Joseph Beaulieu.

Pharmacie

Specialité :  
Produits  
Français

10%  
de réduction  
pour les Etudiants

x  
1605

Rue Notre-Dame  
Coin de la Rue St-Gabriel

~ MONTREAL.

AH! DE LORIMIER

Chemises Blanches à 50c., 75c.  
et \$1.00. Grand choix de Cravates,  
Collets, Corps et Caleçons, Etc.  
1700, Rue Notre-Dame.

ULRIC DEMERS

Doreur Pratique et Encadreur

A l'honneur d'annoncer aux Etudiants qu'il leur fera une très grande réduction sur encadrements de diplômes, de portraits, de gravures, etc.

ATELIER DE DORURE

AU NO. 380, RUE ST-LAURENT.

Passer voir nos Prix.

La BUANDERIE des ETUDIANTS

— EST LA —

NEW YORK STEAM LAUNDRY

MIRBAU & CIE

191, Rue St-Urbain.

TELEPHONE 2122.

N. B.—Un compte de 15 p.c. sera donné aux Etudiants. Un messenger va chercher le linge à domicile.

REDUCTION SPECIALE

Sur le prix des Médicaments, Instruments, de Chirurgie, etc., etc.

à MM. les Etudiants.

A la Pharmacie Brault

119, ST-DENIS, coin de la rue Dorchester.

TELEPHONE 6122. SONNETTE DE NUIT.

ARCAND FRERES

MARCHANDS DE NOUVEAUTES

111, Rue St-Laurent, 111

Seuls depositaires pour le Canada des toiles hygiéniques de l'abbé Kneipp.

L. H. COULET

MARIAGES, FUNERAILLES  
DINERS ET SOIRES  
seront fournis avec fleurs  
fraîches de toutes sortes.

Fleuriste

BOUQUETS ET FLEURS FAITS A OUDER  
DANS LES DERNIERS GOUTS.

Tel. Bell 6911. 1911, Rue STE-CATHERINE

Enseigne la manière de conserver et de cirer  
les fleurs naturelles.

O. A. THIBAUT L. A. SMITH

THIBAUT & SMITH

Importateurs de

- MUSIQUE -

ET

D'INSTRUMENTS

1687, Rue Notre-Dame

MONTREAL.

Le Palais des Fumeurs

ASSORTIMENT COMPLET

CIGARES, CIGARETTES,  
PIPES, TABAC

En Gros et en Detail

Une specialite de Cannes

GEO. STREMSKY,

PROPRIETAIRE

1709, Rue Ste-Catherine,  
Montreal, Can.

— UN —

# Appet Judicieux

(Comédie en 1 Acte)

(La scène se passe dans un village canadien au nord de Québec, époque présente.)

(Suite)

GUGUS.

O'ti vrai? Ben vot' sarviteur alors. M'sieu, d'vous appeler com' moué.

LE DOCTEUR (à Jacquinet.)

Y a-t'il longtemps que vous êtes aveugle, le père?

JACQUINET.

Ben, y a-t-un' escoussée, que j'me rappelle pas qu'a d'pus quand. J'distingue ben si c'est le jour ou si c'est la nuit; mais c'est tout.

LE DOCTEUR.

Bien; avez-vous déjà vu un médecin pour cela?

JACQUINET.

Moué? Non. Pourquoi faire un médecin?

CRIFFORT (riant)

La question a bien sa raison d'être.

LE DOCTEUR.

Appochez un peu, bonhomme, que j'examine votre cas.

JACQUINET.

Mon cas?

LE DOCTEUR.

Oui, votre œil; c'est la même chose. (Jacquinet s'avance). Bon, asseyez-vous là, devant moi. (Il le fait s'asseoir de côté) Bien, comme cela. (Il lui passe les doigts devant yeux) Voyez-vous quelque chose?

JACQUINET (cherchant à voir).

J'éré qu'oui; quequ'chose comme du noir.

LE DOCTEUR.

L'œil me paraît bon. Je vais faire venir mes instruments. (Appelant) Max, Max!

SCÈNE IX

Les mêmes, plus Max.

MAX (entrant).

Monsieur m'a appelé?

LE DOCTEUR.

Oui; va me chercher ma boîte d'ophtalmologie

MAX.

Tout de suite, docteur. (Il sort.)

SCÈNE X

Les mêmes, moins Max.

JACQUINET et GUGUS (à part)

En v'la t-un' par exemple! un docteur!

LE DOCTEUR (à Criffort).

Mon cher Marcel, si la maladie de cet homme est telle que je la crois, il verra clair dans un quart d'heure.

CRIFFORT (peu convaincu).

C'est bien possible.

SCÈNE XI

Les mêmes, plus Max.

MAX (entrant avec une boîte)

Voici, Monsieur; je crois vos instruments en bon ordre.

LE DOCTEUR.

(à Max) Merci mon vieux Max. (à Criffort) Tu vas voir. (Il ouvre la boîte, prend une lentille et examine les yeux de Jacquinet) Pourtant vrai! (à Criffort) Marcel! Marcel!

CRIFFORT.

Qu'y a-t'il donc?

LE DOCTEUR.

Ne vois-tu pas?

CRIFFORT.

Dame ce n'est pas moi qui regarde.

T. LESCOPE.

(A suivre.)

## L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Cessez d'imprimer l'idée religieuse dans l'esprit de la jeunesse et vous préparerez une génération de malfaiteurs.

En ne cultivant que les appétits matériels des peuples, on donne aux revendications des classes inférieures une appété sans merci. Ils sont bien inspirés les chefs du communisme révolutionnaire qui, en tête de leur manifeste de guerre contre la société inscrivent la négation de la Divinité. Plus vous jeterez l'homme dans les sens, en lui enlevant tout espoir de compensations célestes, moins patiemment il supportera les inégalités sociales qui le privent de sa part de bien-être dans ce monde qui, pour lui, est réel. S'il voit qu'il ne peut l'obtenir, il sera pris contre les institutions, dont il se croit la victime, d'une haine diabolique et d'une fureur de destruction effroyable.

C'est sous l'empire de ce sentiment que la Commune a mis le feu aux monuments de Paris, qui étaient le symbole des pouvoirs établis. Maxime Ducamp, en finissant son remarquable livre sur Paris et ses organes, se sent pris d'une grande tristesse à l'idée que cette ville splendide, cette merveille de la civilisation, qu'il vient de décrire dans tous ses détails, deviendra un jour la proie des flammes. Il est certain que c'est l'athéisme qui allumera la torche avec laquelle le communisme révolutionnaire voudra tout anéantir le jour où, vaincu, il ne croira plus pouvoir réaliser ses rêves de rénovation sociale.

XX

Plus de 185,000 personnes se sont suicidées dans les différents pays du monde du 30 septembre 1894 au 30 septembre 1895. C'est 20,000 de plus qu'en 1894.

Les journaux de médecine allemands signalent un cas extraordinaire d'alcoolisme dont voici les détails:

Un ouvrier ébéniste, âgé de quarante-quatre ans, est mort récemment, à l'hôpital civil de Strasbourg, où il était entré à deux reprises différentes à la suite de crises alcooliques. La première fois, sa maladie s'était manifestée par des maux de tête, tremblement dans les membres, etc... La seconde fois, le mal s'était compliqué d'une tuberculose avancée et d'insupportables douleurs d'estomac dont la science ne parvenait pas à triompher, et pour cause. Quand il fut mort, en effet, on procéda à son autopsie et l'on découvrit dans une cavité de son estomac une sorte de pierre de forme cylindrique, de 10 centimètres de long sur 5 de large et 4 d'épaisseur et qu'à sa consistance comme à sa nature, les médecins reconnurent pour être un composé d'alcool et de vernis.

Le malheureux ébéniste avait pris l'habitude de boire jusqu'au vernis dont il se servait dans ses travaux quotidiens!

# PHARMACIE BARBEAU

1934, rue Ste-Catherine

Coin St-Chs-Borromée

Prescriptions remplies avec le plus grand soin, par des pharmaciennes Françaises, Articles de toilette, Parfums, Poudres, etc.

Etudiants, même prix qu'aux médecins

TÉLÉPHONE DES MARCHANDS, 115.

TÉLÉPHONE BELL, 7050.

## QUERY FRERES

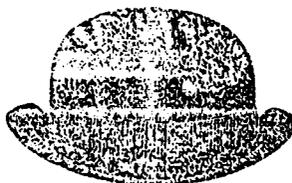
Photographes attitrés du Clergé

Pendant 14 ans chez Notman & Fils

Photographies en tous genres et d'après les procédés les plus récents.

Tout argent pour abonnement ou annonce au JOURNAL DES ETUDIANTS devra être adressé: Boîte 259, B. P., MONTREAL.

CHAPELIER DES ETUDIANTS



ARMAND DOIN, Manufacturier et Importateur Réparation de Chapeaux et Fouritures.

1584, Notre-Dame, Vis-à-vis le Palais de Justice MONTREAL.

## ROBERGE & Cie

693, rue St-Laurent

### CHAUSSURES

FRANCAISES ANGLAISES

ET AMERICAINES.

Spécialité pour tout ouvrage à la main fait sur commande.

Réparage de tout genre fait avec le plus grand soin et à des PRIX RÉDUITS

QUINZE POUR CENT de réduction pour les Etudiants.

## E. LECLAIRE

Épiciérier de la rue Cadieux, maintenant Entrepreneur de

## POMPES FUNEBRES

444, Rue RACHEL

MONTREAL.

Cercueils en bois et en métal de toute description.

Corbillards pour funérailles ainsi que tous les accessoires nécessaires.

Habillements pour hommes, femmes et enfants et embaumement à prix modérés.

## N. LÉVEILLÉ MARCHAND - TAILLEUR

138 1/2, Rue Saint-Laurent

Prix spéciaux pour les Etudiants.

M. A. LACROIX, étudiant en droit, est autorisé à prendre des abonnements pour notre journal.

## M. E. LAPOINTE

1576, Rue NOTRE-DAME

(En face du Palais de Justice)

LIBRAIRIE DES MÉDAILLES MARQUES CIGARETTES

PIPES DE TOUTES SORTES

Réduction pour les Etudia ts.

MULTIPLIÉS FRANÇAISES

SUR ÉCARTS, EN SOUPE, ETC.

PRIX SPECIAL POUR ETUDIANTS

## W. LAMOUREUX

MARCHAND DE

### CHAUSSURES

Ouvrage de Pratique et Réparation

1599, rue Ste-CATHERINE

TÉL. DES MARCHANDS, 402.

## LIVRES de MEDECINE

A LA LIBRAIRIE

## J. B. ROLLAND & FILS

6 à 14, rue St-Vincent

MONTREAL.

Messieurs les Médecins et Messieurs les Etudiants en Médecine trouveront en nous, en s'adressant à notre librairie, le plus grand choix d'ouvrages, des manuels, auteurs, pour l'étude et la pratique de cette science.

Les prix sont réguliers et des plus modérés. Des remises libérales sont accordées sur les anciennes éditions.

## Restaurant Commercial

1612 RUE NOTRE-DAME

Remarque pour ses diners à 25 c. Six salons privés, à la disposition du public, pour Diners, Soupers, etc., etc. Cuisine et service de 1er ordre. Une visité sollicitée.

THEO. LANOTOT, Prop.

Entree Privée: 1620, rue Notre-Dame.

## T. THEO. VILQUETTE

TABACS FRANÇAIS et

CIGARETTES FRANÇAISES

UNE SPECIALITE.

CIGARES de CHOIX

IMPORTES et

DOMESTIQUES.

1735, Rue Ste-Catherine Est

MONTREAL.

SERVEZ-VOUS...

Emulsion d'Huile de Foie de Morue

CREOSOL-BIPHOSPHATE

Faiblesse pour les Enfants.

SERVEZ-VOUS...

de la POUDRE NASALE

Remède infailible pour le

Rhume de Cerveau.

SERVEZ-VOUS...

des CACHETS du Dr BARNES

Pour votre Mal de Tête.

Guerison en 10 minutes.

ADELARD SAVARD

Pharmacie, Coin des rues Rachel et St-Denis

## HOTEL RIENDEAU

En face de l'Hotel de Ville et du Palais de Justice

Quelques uns des Bateaux et des

Gares de Chemins de fer

58 et 60, Place Jacques-Cartier

MONTREAL.

JOS. RIENDEAU, - - Propriétaire.

**Entre deux plaidoyers**

A la correctionnelle :  
ACCUSÉ, quelle est votre profession?  
MON PRÉSIDENT, empaillleur...  
pour vous servir.

Grosbinet, après des revers de fortune, achète un revolver et se détermine à en finir avec la vie.  
Une seule chose le tourmente ; il voudrait savoir ce que l'on dira de ce suicide.

Après avoir bien réfléchi, il se décide à écrire à un de ses amis, et termine ainsi sa lettre :  
" Tu me mettras de côté les journaux où l'on parlera de ma mort... "

Un musicien ambulant joue de la guitare sur la voie publique.  
Un gardien de la paix l'interrompt :  
—Avez-vous une permission ?  
—Non.  
—Alors, accompagnez-moi.  
—Très volontiers. Que voulez-vous chanter ?

LE PROFESSEUR à un jeune élève.  
—Pourriez-vous me dire quand a été bâti Paris ?  
L'ÉLÈVE. — Je l'ignore, mais tout ce que je sais, c'est qu'il a été bâti pendant la nuit.  
LE PROFESSEUR ahuri. — Comment ça ?  
L'ÉLÈVE. — Mais oui ; ne dit-on pas toujours comme ça que Paris n'a pas été bâti dans un jour ?

Nos bons villageois.  
L'un d'eux raconte à sa femme comment il vient de perdre un procès.  
— Aussi, je leur ai dit à ces juges : Tas de misérables...  
— O mon pauvre ami, nous sommes perdus. Qu'est-ce qui va nous arriver ?  
— Ne crains rien, grosse bête. Je n'ai proféré ces injures qu'après avoir franchi les portes de la ville et une fois en rase campagne.

A table d'hôte.  
—Auriez-vous l'obligeance, monsieur, de me faire passer la moutarde ?  
L'interpellé, d'un ton bourru :  
— Il me semble que vous pouvez la demander au garçon.  
— Mille pardons ! je me trompais.  
— Vous me preniez pour le garçon ?  
— Non... Je vous prenais pour un homme bien élevé.

Que ceux qui desireraient s'abonner au JOURNAL DES ETUDIANTS envoient Un Dollar à l'adresse suivante :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS  
Boîte 2197 B. P. MONTREAL.

N. B. A tout nouvel abonné, nous envoyons les numéros déjà parus.

Tous nos annonceurs font une réduction d'au moins dix pour cent aux étudiants.

TELEPHONE 7283  
**LAPRÈS & LAVERGNE**  
PHOTOGRAPHES  
300 — RUE SAINT-DENIS — 360  
Coin de la rue Ontario  
Prix spécial pour les étudiants sur présentation d'une carte d'identification de leur poignet.

**O. CRÉPEAU**  
NOTAIRE  
107 Rue St-Jacques 107  
20 "IMPERIAL" MONTREAL  
BELL TEL. 2421.  
ARGENT A PRETER.

R. Préfontaine, C.R., M.P. Chs Archer, L.L.B.  
E. N. St-Jean, B.C.L. Alph. Decary, L.L.B.  
Préfontaine, St-Jean, Archer & Decary  
AVOCATS  
Chambre 302, 303, 304, 305 Bâtisse de l'Assurance Royale, 1709 rue Notre-Dame, Montréal

P. H. Roy, L.L.B. C. S. Roy, B.C.L.  
**ROY & ROY**  
AVOCATS  
No 4 rue St-Laurent, Montréal. Boîte 973 Bell Tel. 7. Heures de consultations. De 3 à 5 hrs. P. M.

**R. DESRIVIÈRES**  
AVOCAT  
BÂTISSE DE LA BANQUE DU PEUPLE  
97, RUE SAINT-JACQUES  
Chambre No 19. Téléphone 1658.

**LS. CHALIFOUX, L. L. B.**  
Avocat et Procureur  
BUREAU : 16, RUE SAINT-JACQUES  
Téléphone 2223. MONTREAL.

**W. A. BAKER**  
AVOCAT  
No. 3, COTE PLACE D'ARMES  
MONTREAL.

Telephone 1678. Résidence : STE-ROSE.  
**J. E. E. LEONARD, L.L.B.**  
AVOCAT  
97 — RUE SAINT-JACQUES — 97  
CHAMBRE 76  
Edifice de la Banque du Peuple, Montréal.

**PHILÉAS MAINVILLE**  
NOTAIRE  
No 15864 RUE NOTRE-DAME  
BUREAU DU SOIR :  
No 1051, AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE.

**HENRI LEMIRE**  
NOTAIRE  
No 15864, RUE NOTRE-DAME  
Téléphone Bell 2790.

L. T. MARÉCHAL ALFRED MACKAY  
**MARÉCHAL & MACKAY**  
AVOCATS  
BÂTISSE "NEW YORK LIFE"  
Chambres 312, 313 et 314. Place d'Armes  
Téléphone 1870. MONTREAL.

Téléphone 6201.  
**DR BROUSSEAU, L. D. S.**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
No 7, Rue Saint-Laurent, MONTREAL.

**O. THEORET**  
EDITEUR.  
Librairie Generale de Droit  
Et de Jurisprudence  
11 et 13, Rue SAINT-JACQUES  
**SOUS PRESSE**  
— O L E O —

**Droit Civil Canadien**

Basé sur les " Répétitions écrites sur le Code Civil," de Frédéric Mourlon, avec revue de la Jurisprudence de nos tribunaux, par P. B. MIGNAULT, C. R.

**TOME SECOND**  
Prix pour les Souscripteurs  
Relié 1/2 cbg. ou 1/2 veau - - \$5.00

**TABLEAUX SYNOPTIQUES**  
du Droit Civil Canadien d'après la méthode de A. Wilhelm.  
par E. Z. MESSICOTTE, avocat.  
CONDITION SPECIALE POUR LES ETUDIANTS

(MAISON ETABLIE EN 1866)  
**L. J. A. SURVEYER**  
6, rue St-Laurent  
**Marchand Quincaillier**

Ferronnerie de Bâtisse  
... ET ...  
Estensiles de Cuisine  
Rasoirs " L. J. A. SURVEYER " GARANTIS  
Ressorts de portes pneumatiques  
PATINS de toute sorte, etc.

**J. EMILE VANIER**  
Ancien élève de l'école Polytechnique  
Ingenieur - Civil - et - Arpenteur  
107, RUE SAINT-JACQUES  
En face du Carré de la Place d'Armes  
Demande de brevets d'Invention, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger.  
CHAMBRE 670. Téléphone 2632  
**P. B. MIGNAULT**  
AVOCAT  
Bâtisse New-York Life. 11, Place d'Armes

Papineau, Marin, Morin & Fiset  
**NOTAIRES**  
07, Rue St-Jacques  
Règlement de Successions, Prêts d'Argent sur Hypothèques, Administration de biens, Etc., Etc.  
— TELEPHONE 1220 —

TELEPHONE DES MARCHANDS 775.  
**Cusson & Leduc**  
MARCHANDS DE TABACS  
EN GROS ET EN DETAIL  
26 Rue St-Laurent MONTREAL

**A. CELINAS**  
Chaussures sur Commande  
— ET DE —  
Fantaisie pour Dames et Messieurs  
168 Rue St-LAURENT  
SPECIALITE : Chaussures pour infirmes en tous genres.

**GENÈREUX, GALARNEAU & CIE**  
CHAPEAUX, FOURRURES  
ET MERCERIES.  
227 Rue St-Laurent, Montreal  
BELL TEL. 6121.

**J. A. A. AYOTTE**  
HOTEL DES ETUDIANTS  
1744, Rue STE-CATHERINE  
Vins et Liqueurs de premier choix.  
Cigares des meilleures marques.

**A. DAOUST, Restaurateur**  
Hotel de Première Classe pour Dames et Messieurs  
1761-1763 rue STE-CATHERINE  
CORS SANGUINÈRE  
ENTRÉE PRIVÉE 1761 STE-CATHERINE  
CABINETS PARTICULIERS. VINS DE CHOIX  
Repas à la Carte. Ouvert toute la nuit.  
Tel. Bell 6382.

EN VENTE PARTOUT  
**COGNAC**  
**P. RICHARD**  
Garanti pur à l'Analyse  
V. O. — V. S. O. — V. S. O. P.  
SEULS AGENTS AU CANADA :  
**Laporte, Martin & Cie**  
MONTREAL.



**PHARMACIE DECARY**  
Coin des rues St-Denis et Ste-Catherine, - MONTREAL.  
SERVICE DE NUIT ET DU DIMANCHE.  
LIQUIDE ORGANIQUE DU Dr. BROWN SÉQUARD  
**SÉRUM ROUX**  
Nous recevons toutes les semaines du SÉRUM ROUX de l'Institut Pasteur de Paris  
**PRODUITS FRANÇAIS**  
LABORATOIRE D'ANALYSES.  
Téléphone Bell No. 6833. Téléphone des Marchands No. 171.

ANNONCEZ DANS  
**Le Journal des Etudiants**

CIRCULATION - - 2,000

Adressez - vous aux bureaux du  
**Journal, Université Laval.**

Pric très bas pour toutes sortes d'annonces.